

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 150 121,87		1 150 121,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 321 810,02		2 321 810,02
014	Atténuations de produits	378 227,00		378 227,00
65	Autres charges de gestion courante	360 633,31		360 633,31
66	Charges financières	105 670,66	0,00	105 670,66
67	Charges exceptionnelles	3 058,54	185 470,00	188 528,54
68	Dotations aux amortissements et provisions	300 000,00	582 301,49	882 301,49
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 619 521,40	767 771,49	5 387 292,89
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 888,00	9 888,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	446 258,20	0,00	446 258,20
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Differences sur réalisations d'immobilisations		102 854,00	102 854,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	12 143,07	0,00	12 143,07
204	Subventions d'équipements versés	223 017,49	0,00	223 017,49
21	Immobilisations corporelles (6)	408 163,06	271 202,83	679 365,89
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	75 093,52	0,00	75 093,52
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 164 675,34	383 944,83	1 548 620,17
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mars 2019 n° 19103/25/206
LE MAIRE



Hervé PRONONCE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.